



Audit de l'exécution d'un paiement armasuisse

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a clarifié les prestations fournies par le cabinet d'avocats Frierp Renggli à hauteur d'environ 27,3 millions de francs pour le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). La question s'était posée, car le cabinet comptait avec ce paiement parmi les principaux fournisseurs du DDPS en 2013. La liste des principaux fournisseurs de l'administration fédérale a été publiée en été 2016.

Le CDF a constaté que les prestations fournies par le cabinet d'avocats concernaient le traitement fiduciaire de l'achat d'un jet pour le Conseil fédéral. L'acquisition et le paiement ont été exécutés correctement.

Lors de la publication des principaux fournisseurs, la liste ne mentionnait pas de façon explicite qu'il s'agissait non pas du bénéficiaire effectif (ayant droit économique), mais d'un intermédiaire. Cela devrait être évité à l'avenir.

Texte original en allemand